

f. B. 15.21. Bu. (2)

P r o t o c o l e
des entretiens politiques du 19 septembre 1973 entre M. l'Am-
bassadeur Thalmann et M. Petrov, Vice-ministre des affaires
étrangères bulgare (Salle W 240 du Palais fédéral) de 11 h 30
à 13 h 00

Liste des participants:

Délégation bulgare

M. Luben PETROV	Vice-ministre des affaires étrangères Chef de la délégation
Mme Rosa KORITAROVA	Ambassadeur extraordinaire et plénipo- tentiaire de Bulgarie en Suisse
M. Stoyan GUEORGUIEV	Chef de la 4 ^e Division - Europe occi- dentale - Ministère des affaires étran- gères, Sofia
M. Maline MOLEROV	Conseiller de l'Ambassade de Bulgarie à Berne
M. Panaict TCHOLAKOV	Chef de section, 4 ^e Division, Ministère des affaires étrangères, Sofia
Mme NAIDENOVA	Interprète

Délégation suisse

M. l'Ambassadeur Ernesto THALMANN	Secrétaire général du Département
M. l'Ambassadeur Charles MUELLER	Directeur suppléant de la Direction poli- tique, Chef de la Division I (Europe - Amérique du Nord)
M. l'Ambassadeur François DE ZIEGLER	Chef du Secrétariat politique
M. Friedrich SCHNYDER	Ambassadeur de Suisse en Bulgarie
M. Karl FRITSCHI	Suppléant du Chef de la Division poli- tique I (questions bilatérales)
M. Edouard BRUNNER	Suppléant du Chef de la Division poli- tique I (questions multilatérales)
M. Louis ROCHES	Chef de Section, Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique
M. Gian Federico PEDOTTI	Collaborateur diplomatique (protocole)

- 2 -

Ordre du jour

- I Questions bilatérales *
- II Tour d'horizon
- III Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

* Vu l'absence de M. Brunner jusqu'à 16 h 00 environ, il est décidé en début de conférence qu'exceptionnellement l'on discutera d'abord les questions bilatérales

- I M. Thalmann ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la délégation bulgare et en émettant le vœux que les entretiens seront fructueux. Il constate avec plaisir que les relations entre les deux pays se sont développées de manière favorable durant ces dernières années; ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne nos relations économiques qui ont trouvé leur couronnement en deux événements récents: il s'agit de la participation de la Bulgarie au Comptoir suisse de cette année à Lausanne et de la participation de la Suisse à la Foire de Plovdiv.

M. Petrov exprime ses remerciements pour l'hospitalité qu'il a rencontrée en Suisse dès le début de cette visite et fait part à M. Thalmann de la satisfaction qu'il éprouve de pouvoir échanger des points de vues avec la délégation suisse dans les différents domaines prévus à l'ordre du jour, à savoir les questions multilatérales, bilatérales, et la Conférence de sécurité européenne.

Il rappelle qu'il s'agit là de notre troisième rencontre et souhaite que ces rencontres puissent se répéter à l'avenir et devenir en quelque sorte une tradition pour les deux pays. Il aimerait savoir ce que pense la partie suisse à ce sujet. M. Petrov partage l'avis de M. Thalmann en ce qui concerne le développement réjouissant de nos relations bilatérales; il considère d'autre part que les perspectives sont bonnes pour envisager à l'avenir un développement ultérieur de celles-ci. A ce sujet, il a certaines propositions à nous faire. Dans le domaine politique, M. Petrov explique que la Bulgarie aimerait développer les relations déjà existantes avec notre pays.

- 3 -

à un niveau gouvernemental; il rappelle qu'une invitation pour un séjour en Bulgarie a déjà été remise au Président de la Confédération, M. le Conseiller fédéral Roger Bonvin, qui devrait rendre la visite que le Ministre des transports bulgare a faite en Suisse en 1972. M. Petrov aimerait savoir si ce voyage en Bulgarie pourra se réaliser avant la fin de l'année en cours. Il évoque également les visites de parlementaires qui n'ont encore jamais eu lieu entre les deux pays et assure que le Parlement bulgare serait prêt à inviter une délégation parlementaire suisse si, du côté suisse, il existe un quelconque intérêt pour une telle invitation. Il invite également M. Thalmann à se rendre en Bulgarie pour la deuxième fois. M. Petrov est de l'avis que nos relations pourraient aussi s'étendre à d'autres domaines de l'administration; à cet effet, il rappelle que des contacts ont déjà eu lieu entre les deux pays pour sonder les possibilités qui existent de réaliser un accord bilatéral en matière de transports routiers; un certain travail préparatoire a même déjà été élaboré. Il aimerait savoir si les Bulgares pourraient envoyer une délégation à Berne pour conclure ces travaux encore avant la fin de cette année.

En ce qui concerne les visas, M. Petrov est prêt à discuter avec nous la question de leur abolition entre les deux pays; il souligne qu'un tel accord serait bien dans l'esprit de la Conférence européenne de sécurité et ajoute que son pays en a déjà conclu de semblables avec d'autres pays occidentaux, sans attendre pour cela les résultats de cette Conférence; c'est le cas de la Norvège, la Finlande, la Suède, le Danemark et l'Autriche par exemple.

En ce qui concerne le domaine économique, M. Petrov relève tout d'abord qu'en 1972 les exportations bulgares en Suisse ont été de 19 millions de francs suisses et que les exportations suisses vers la Bulgarie se sont montées à 65 millions de francs suisses; cela correspond à un rapport de 3 à 1 en faveur de la Suisse. Il faut donc, d'après M. Petrov, trouver des moyens pour rétablir l'équilibre en augmentant les exportations bulgares vers la Suisse. Il rappelle que la Bulgarie achète dans notre pays surtout des machines, des appareils de précision et des licences et exprime le vœu que notre Gouvernement (dont il sait bien qu'il ne dirige pas directement toutes les affaires économiques du pays) fasse

- 4 -

néanmoins un effort pour encourager les acheteurs suisses à s'intéresser plus aux marchandises bulgares. M. Petrov sait d'autre part que, pour redresser une situation de déséquilibre et pour développer les relations économiques entre deux pays, il ne suffit pas d'encourager l'achat de produits d'un côté ou de l'autre, et qu'il faut recourir à d'autres formes de coopération encore; il pense par exemple à la coopération industrielle ou à la construction mutuelle d'équipements. A ce sujet, il rappelle que des entretiens ont déjà eu lieu entre l'économie bulgare et des représentants d'entreprises privées suisses. En 1972, une délégation économique bulgare est venue en Suisse où elle a eu des contacts avec des représentants des milieux d'affaires de notre pays et avec des autorités compétentes helvétiques.

La Bulgarie mène des pourparlers analogues avec d'autres pays à économie de libre marché comme l'Autriche, l'Allemagne fédérale, le Japon, l'Italie et d'autres pays. Avec l'Italie, ces pourparlers sont déjà passablement avancés, puisque la Bulgarie attend prochainement la visite du Ministre du commerce extérieur italien, M. Matteotti il en va de même pour la Grande-Bretagne. Le Japon de son côté s'apprête à recevoir une délégation économique bulgare. Des pourparlers ont même déjà commencé avec les Etats-Unis et les visites réciproques à différents niveaux vont bon train. Ceci démontre que de nombreuses possibilités existent pour une coopération économique. La Bulgarie est prête à entamer de telles discussions avec la Suisse, mais, ajoute M. Petrov, à la condition que la Suisse le veuille bien de son côté, car en commerce il faut être à deux. Il continue son exposé en disant qu'il pense que cela serait bon de conclure entre les deux pays un accord pour la coopération économique, industrielle et technique, comme la Bulgarie en a déjà conclu de semblables avec d'autres pays et comme la Suisse l'a déjà fait de son côté avec l'URSS; il se dit convaincu qu'un tel accord contribuerait certainement à aider les maisons suisses qui entretiennent déjà des contacts avec les milieux économiques bulgares. A cet effet, la Bulgarie est prête à élaborer un projet-programme qu'elle nous soumettrait si nous le voulons bien.

- 5 -

Il devrait s'agir de la création d'un organe dans lequel les milieux intéressés des deux économies seraient représentés; des accords de ce genre existent déjà avec la France et l'Autriche; le Japon a créé un comité au sein duquel les principaux milieux d'affaires japonais sont représentés et qui détermine la politique de coopération industrielle avec la Bulgarie; en Bulgarie, il existe un comité économique qui est chargé de maintenir les contacts avec le Japon et c'est ainsi que le problème de la coopération entre les deux pays a pu trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. M. Petrov souhaite qu'avec la Suisse l'on parvienne aussi à trouver ensemble la meilleure forme à donner un organe semblable qui pourrait se révéler d'une grande utilité réciproque.

En ce qui concerne l'octroi de préférences douanières, M. Petrov rappelle que cette question nous a déjà été soumise; il nous informe à ce sujet que la Bulgarie obtient déjà ces préférences de l'Autriche, de la Finlande, du Japon et de la Nouvelle-Zélande. Il croit savoir d'autre part que nous les avons déjà octroyées à la Yougoslavie, à la Grèce et à Cuba.

Dans le domaine des relations culturelles, M. Petrov constate que les contacts existants sont réjouissants. Chaque année, la présence de plusieurs artistes et manifestations culturelles suisses est enregistrée en Bulgarie. De leur côté, les Bulgares participent à plusieurs activités culturelles en Suisse, tels des concours internationaux, des expositions ou des symposiums d'artistes. C'est le cas du concours international de musique de Genève (participation cette année d'un flûtiste bulgare), de la Rose d'Or de Montreux, de la Biennale de tapisserie de Lausanne, etc.

En ce qui concerne la promotion des relations culturelles, M. Petrov tient à rappeler que l'ex-ambassadeur de Suisse en Bulgarie, M. Guillaume, s'est beaucoup employé à leur développement durant la période où il était en poste à Sofia et exprime le souhait que notre nouvel ambassadeur, qui vient de prendre sa relève, puisse continuer avec autant de succès dans cette voie. De leur côté, les Bulgares sont prêts à faciliter l'organisation de manifestations culturelles suisses en Bulgarie et espèrent que les autorités suisses en feront de même. La Bulgarie

- 6 -

serait en outre prête à conclure un accord culturel bilatéral avec la Suisse; cependant, M. Petrov connaît les difficultés d'ordre institutionnel qui s'opposent à la réalisation d'un tel accord du côté suisse et pour cette raison il aimerait savoir si nous serions d'accord de signer au moins un protocole. Il tient à souligner cependant que ce n'est pas la signature d'un papier quelconque qui importe le plus, mais surtout la volonté de part et d'autre de continuer à développer les échanges culturels déjà existants.

M. Thalmann prend la parole et remercie M. Petrov pour le tableau des relations bilatérales qu'il vient de brosser, et d'avoir parlé des possibilités qui s'offrent encore aux deux pays pour mieux développer leurs relations bilatérales. Il lui répondra en ce qui concerne les domaines politique et culturel et laissera le soin à M. Roches, de la Division du Commerce, de lui répondre en ce qui concerne les questions économiques.

Pour ce qui est du domaine politique, M. Petrov a exprimé le vœu que nos rencontres puissent avoir lieu de manière régulière à l'avenir et qu'elles puissent en quelque sorte devenir une tradition entre les deux pays. Il y a cependant certains obstacles à cela, qui nous empêchent de notre côté d'envisager la question de la même manière que du côté bulgare; il s'agit davantage d'obstacles de nature structurelle, voire institutionnelle, que de tout autre genre. Nous ne disposons pas d'un appareil gouvernemental comparable numériquement à la plupart des autres Etats. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le Département politique où malheureusement l'on n'est pas équipé pour ce que M. Thalmann définit "le tourisme diplomatique". D'autre part, comme M. Petrov n'est certainement pas sans le savoir, en plus du gouvernement central, nous avons 22 gouvernements cantonaux qui possèdent tous leur souveraineté à eux et ceci tout particulièrement dans le domaine de l'intégration et de la culture; M. Thalmann se réserve de revenir sur ce point lorsqu'il abordera les questions culturelles. Il va sans dire que nous apprécions tous les contacts que nous pouvons avoir avec d'autres pays, mais nous sommes obligés de les maintenir dans certaines limites. La politique d'universalité de nos relations fait que nous sommes tenus à en entretenir avec tous les Etats du monde et que nous essayons d'éviter toute discrimination (c'est pour cette raison que nous n'avons jamais développé de "Special relations sheep" avec un pays quelconque ou un groupe de pays). Il ne

- 7 -

sera donc pas possible d'institutionnaliser nos contacts avec la Bulgarie, contacts qui l'année passée ont surtout eu lieu dans le cadre de la préparation de la Conférence de sécurité européenne. Cela n'empêche pas que nous continuerons à avoir des contacts ad hoc chaque fois que cela se révélera nécessaire.

A propos de la visite de M. Bonvin en Bulgarie, M. Thalmann déclare qu'il ne sera pas possible cette année au Président de la Confédération de s'y rendre, vu que traditionnellement, le Président de la Confédération ne quitte pas le pays si ce n'est lors de rencontres internationales de son ressort, auxquelles il se rend en raison de ses compétences.

Pour ce qui est d'une visite de parlementaires à Sofia, M. Thalmann répond à M. Petrov qu'il portera à connaissance du Secrétariat de l'Assemblée fédérale le vœu bulgare. Cependant, il tient à informer M. Petrov que nos parlementaires ne voyagent pas plus qu'une ou tout au plus deux fois par année à l'étranger, et qu'ils ne reçoivent jamais plus d'une seule délégation étrangère par an. Il remercie entre autres M. Petrov pour l'invitation qu'il vient de lui faire personnellement et l'assure que ce n'est pas l'envie qui lui manquerait de se rendre une deuxième fois en Bulgarie.

Pour ce qui a trait à un accord sur les transports routiers, M. Thalmann pense qu'il ne devrait pas y avoir d'empêchement à en conclure un semblable avec la Bulgarie et ajoute qu'il s'informerait auprès des services compétents pour savoir s'il sera encore possible de le mettre sur pied au cours de cette année. Il essaiera de donner à M. Petrov une réponse à ce sujet déjà avant son départ de Suisse, si possible.

Pour ce qui est de la suppression des visas entre les deux pays, M. Thalmann répond à M. Petrov que le Ministère compétent ne voit pas encore le moment venu pour introduire cette pratique avec les pays de l'Est. D'abord, nous voudrions éviter toute discrimination et ensuite il ne faut pas perdre de vue que le système des visas ne remplit pas tout à fait les mêmes fonctions dans les deux pays. Il n'exclut cependant pas que la situation puisse évoluer à l'avenir. Pour ce qui est d'un accord consulaire, nous considérons la Convention de Vienne comme suffisante dans ce domaine et, pour cette raison, nous ne voulons pas encore conclure d'autres accords qui ne feraient que créer des doubles emplois inutiles. Enfin, M. Thalmann constate que les cas consulaires qui ont pu

- 8 -

présenter une certaine difficulté ont toujours été bien résolus grâce à la bonne volonté des deux parties et au talent des ambassadeurs réciproques.

M. Roches prend la parole et déclare à M. Petrov qu'il va lui répondre sur les trois points suivants: 1. échanges bilatéraux de marchandises; 2. recherche d'autres formes de coopération industrielle; 3. problème des préférences douanières.

En ce qui concerne les échanges bilatéraux, M. Petrov s'est dit satisfait de l'essor qu'ils ont pris durant ces dernières années; cependant, il s'est montré préoccupé pour la situation de déséquilibre durable de la balance commerciale, en permanence en défaveur de la Bulgarie. Au lieu de diminuer ou de se stabiliser, ce déséquilibre n'a fait que s'accroître.

M. Roches est conscient de cette situation et tient à rassurer M. Petrov que notre Gouvernement est toujours prêt à contribuer, dans la mesure du possible et dans les limites que lui imposent ses compétences, aux efforts entrepris par la Bulgarie pour développer les relations économiques avec notre pays et redresser en particulier le déséquilibre existant dans la balance commerciale. Nous en avons d'ailleurs déjà donné les preuves par la conclusion du nouvel accord économique en novembre de l'année dernière, qui entre autres a porté à l'abolition du "clearing". Cet accord implique que les parties soient prêtes à prendre le risque d'avoir à égaliser d'éventuels déséquilibres qui peuvent toujours surgir dans les relations économiques réciproques.

D'autre part, l'industrialisation croissante à laquelle on a assisté durant les années qui viennent de s'écouler et qui continue à avoir lieu en Bulgarie devrait bientôt la mettre à même de parer à ce déséquilibre par un développement accru des exportations de ses produits industriels et par leur diversification; cela ne tardera certainement pas à avoir des conséquences favorables sur la balance commerciale avec notre pays.

Notre charge douanière en outre est relativement faible par rapport à bien d'autres pays, et M. Roches rappelle que les produits d'exportation bulgares ne sont soumis à aucun contingentement à l'entrée dans notre pays, à l'exception des produits agricoles.

M. Roches pense toutefois que, de notre côté, nous pouvons très bien étudier encore d'autres méthodes pour mieux informer les milieux suisses d'affaires; il mentionne les foires, les expositions et les séminaires techniques; mais d'autres moyens d'information sont bien sûr encore pensables. Il rappelle à M. Petrov l'existence en Suisse d'un grand nombre de firmes spécialisées dans les affaires de transit; ces maisons sont aussi à disposition des commerçants bulgares qui désireraient pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger. Enfin, M. Roches mentionne le tourisme suisse en Bulgarie qui, chaque année, constitue un apport de devises croissant.

En ce qui concerne la coopération industrielle, M. Roches rappelle à son interlocuteur que, dans le nouvel accord économique avec la Bulgarie, on a expressément introduit un article qui a trait à ce domaine. Pour ce qui est d'un accord spécial de coopération économique avec la Bulgarie, M. Roches rend attentif M. Petrov sur le caractère particulier de notre situation par rapport à d'autres pays occidentaux avec lesquels de tels accords ont été conclus. Il s'agit d'une question de compétences: notre Gouvernement fédéral n'a précisément pas le pouvoir d'engager l'économie du pays par des arrangements interétatiques, les milieux d'affaires suisses étant libres de diriger leur préférence vers les pays qui les intéressent le plus.

En ce qui concerne notre "accord" avec l'URSS, M. Roches explique à M. Petrov qu'il s'est agi là de la création d'une Commission mixte pour la coopération scientifique, technique, industrielle et économique entre la Suisse et l'Union Soviétique, qui a eu lieu en tenant compte de l'accroissement de la coopération déjà existante et dont le but consiste en une information réciproque des milieux intéressés et en l'examen en commun des questions liées à cette coopération. En ce qui concerne la Bulgarie, nous pensons que nous y avons déjà paré en introduisant précisément l'article 5 dans notre accord bilatéral mentionné plus haut. Nous sommes bien sûr disposés à examiner avec la Bulgarie les possibilités qui existent en vue de la création d'un organe adéquat qui pourrait faciliter le développement de la coopération industrielle; cependant, un tel organe devrait se faire sur une base privée et non interétatique.

- M. Petrov intervient pour rappeler l'exemple du Japon, dont il a déjà parlé plus haut, et avec lequel la Bulgarie a trouvé une solution à ce genre de problèmes. Il pense que cette question pourra être étudiée lors de la prochaine visite qu'une délégation du Vorort devrait faire à Sofia au cours de l'année prochaine.
- M. Roches rappelle brièvement notre position pour ce qui est des préférences douanières. La Suisse a déjà procédé à une réduction de 30 % par rapport aux importations en provenance des pays en voie de développement; elle participe actuellement à l'élaboration d'une deuxième phase au cours de laquelle devrait avoir lieu en principe la réduction des 70 % restants; les travaux ne sont cependant pas encore mûrs pour que l'on puisse dire aujourd'hui quand cette phase pourra être mise en vigueur. M. Petrov a mentionné la Yougoslavie, Cuba et la Grèce comme jouissant d'un traitement douanier préférentiel de notre part. M. Roches répond que cela est exact en raison de leur appartenance au groupe des 77 et compte tenu de leur stade de développement. Il mentionne également le principe du "burden sharing", condition qui devrait être remplie pour que la Suisse puisse considérer la demande bulgare; il assure M. Petrov que nous la garderons à l'esprit lors de la procédure qui aura lieu en vue de l'introduction de la deuxième phase, à condition toutefois que le problème du "burden sharing" trouve sa solution.
- M. Thalmann En ce qui concerne les relations culturelles, le Secrétaire général du Département se dit convaincu que nos échanges peuvent être considérablement accrus dans ce domaine; M. Thalmann vient d'apprendre avec satisfaction que le travail de l'Ambassadeur Guillaume a été apprécié par les autorités bulgares et il est persuadé que notre nouvel ambassadeur à Sofia saura continuer ces efforts avec le même succès. Il ne doute pas, d'autre part, que Mme Koritarova en fera de même ici à Berne. Par ailleurs, M. Thalmann pense que, de part et d'autre, nos ambassadeurs devront continuer à faire preuve d'imagination dans la recherche de nouvelles occasions et dans leur exploitation; à cet effet, il mentionne certaines formes de coopération que peuvent prendre les échanges bilatéraux: il y a les échanges de films ou de semaines cinématographiques, les concerts, les festivals, les expositions, les échanges d'artistes individuels, les tournées de conférences, les échanges de publications, etc.
- Pro Helvetia a invité en 1970 le Président du Comité d'Etat pour les accords culturels, M. Goschkin; une nouvelle visite de M. Goschkin ou un voyage en Bulgarie

du Président de Pro Helvetia pourraient peut-être prochainement être envisagés. Pour notre part, nous continuerons à offrir une bourse d'études chaque année à la Bulgarie.

En ce qui concerne la conclusion d'un accord culturel ou la signature d'un protocole, M. Thalmann ne cache pas à M. Petrov les difficultés que nous éprouverions à la réalisation de tels projets. Ces difficultés sont d'ordre institutionnel; nous ne pouvons tout simplement pas faire abstraction de la souveraineté des 22 gouvernements cantonaux en matière de culture et d'éducation. Ainsi, le meilleur moyen que nous avons à disposition en matière de promotion des échanges culturels est celui de continuer à avoir recours à nos ambassadeurs, dont il est permis de croire qu'ils poursuivront de manière fructueuse leurs activités dans ce domaine.

M. Petrov

remercie M. Thalmann pour ses réponses et celles de M. Roches. Il exprime sa satisfaction pour ce que le Secrétaire général a dit au sujet des consultations entre les deux Etats et les rencontres de parlementaires, ainsi que sur la question de rapports routiers entre les deux pays. Pour ce qui est du domaine culturel, il est de l'avis que les points de vue sont très proches, quand bien même ils ne coïncident pas entièrement. En ce qui concerne les visas, M. Petrov relève que des délégations bulgares ont parfois dû attendre un certain temps pour obtenir leurs visas pour entrer en Suisse. Il est de l'avis que nous devrions charger nos services consulaires de se pencher sur cette question, qui en soi ne constitue pas un problème et qui, si elle trouve une solution positive, ne fera qu'éviter de créer d'inutiles mécontentements.

M. Petrov remercie également M. Roches et relève avec satisfaction que, du côté suisse, l'on semble être disposé à étudier de plus près les questions qu'il nous a soumises. M. Petrov aimerait en outre apprendre de M. Roches quand commencera la deuxième étape de rabattement des tarifs douaniers. Pour finir, M. Petrov tient à réaffirmer la volonté de son pays de continuer à développer les liens qu'il entretient avec la Suisse et déclare à M. Thalmann que les autorités bulgares sont toujours prêtes à examiner avec nous les différentes possibilités de coopération qui sont offertes aux deux pays, et ceci même si de notre côté nous devons nous y décider que plus tard. Il ajoute pour conclure que la partie bulgare respecte nos traditions et nos institutions et qu'elle a pleine compréhension pour les limites qui pourraient nous être imposées tant par les unes que par les autres.

- 12 -

M. Thalmann assure M. Petrov que la question des retards dans l'octroi des visas à des délégations bulgares sera soumise à nos services consulaires.

M. Roches En ce qui concerne le "timing" de la deuxième phase des préférences, il précise que celle-ci pourrait déjà débiter en avril de l'année prochaine, c'est-à-dire lorsque les travaux de procédure seront terminés.

II. M. Petrov constate que depuis la dernière visite de M. Thalmann en Bulgarie, d'importants événements ont eu lieu sur la scène mondiale, événements qu'il considère comme encourageants en vue de l'accroissement de la détente dans le monde. Il mentionne l'accord de paix au Vietnam, l'accord inter-allemand, la rencontre entre MM. Nixon et Brejnev, pour ne citer que quelques-uns de ces événements qui ont contribué à la normalisation croissante des relations entre les deux super-puissances. Cela n'a naturellement pas manqué d'avoir des conséquences positives également sur le climat politique européen. Il pense pouvoir détecter dans ces événements et dans d'autres encore (que le manque de temps ne lui permet pas de mentionner à cette occasion) des indices encourageants qui montrent bien que le monde est maintenant entré dans une nouvelle phase des relations politiques internationales caractérisée par les principes de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays tiers.

Il constate bien sûr qu'il y a un grand nombre de sceptiques, qui préfèrent influencer l'opinion publique en prêchant la méfiance; cependant, il ne faut pas se laisser abattre dans ses efforts et continuer dans cette nouvelle voie.

En ce qui concerne les relations avec ses voisins, la Bulgarie essaie de pratiquer avec eux une politique de stabilité et de bon voisinage indistinctement. Cela n'est naturellement pas toujours très aisé à réaliser, vu les forces politiques en présence aux Balkans, mais n'en demeure pas moins pour la Bulgarie le but à atteindre vis-à-vis des pays qui l'entourent. Avec la Roumanie, les relations sont très bonnes et s'étendent à tous les domaines. L'année dernière a eu lieu une rencontre entre les deux Chefs d'Etat, au terme de laquelle

il fut décidé de procéder ensemble à la construction d'un grand barrage sur le Danube. Bien que moins développées, les relations entre la Bulgarie et la Yougoslavie sont très bonnes également; du côté bulgare, l'on travaille à leur développement. Des visites ont eu lieu entre les deux pays à différents niveaux. Avec la Grèce, les relations sont aussi très bonnes; il existe entre les deux pays une douzaine d'accords qui datent déjà de 1964. Les Grecs les ont toujours observés strictement et continuent de le faire aujourd'hui, indépendamment des changements qui sont survenus dans la direction du pays depuis lors. M. Petrov cite entre autres un accord de bon voisinage entre les deux pays, ainsi qu'un accord consulaire qui a été suivi de l'ouverture de consulats généraux à Tessalonique et à Plovdiv. Sur le plan économique, les relations entre ces deux Etats se développent de manière satisfaisante. Avec la Turquie, les relations sont également bonnes; M. Petrov fait état d'une récente rencontre entre les Ministres des affaires étrangères des deux pays. En conclusion, le Vice-Ministre bulgare est de l'avis que la Bulgarie contribue de manière réelle à la création et au maintien de la paix dans les Balkans. En tant que voisine du bassin méditerranéen, la Bulgarie est naturellement très intéressée aux événements qui concernent cette mer et ceci surtout dans sa région orientale.

M. Petrov rappelle que la Bulgarie soutient la lutte des pays arabes contre l'agresseur israélien; elle serait pour une solution du conflit israélo-arabe d'après la résolution 242 de l'ONU. Cependant, Israël n'a toujours pas l'air d'avoir compris qu'il ne pourra jamais gagner la guerre, même s'il a déjà remporté une bataille; que peut un pays de 2 millions d'habitants contre une nation de 200 millions? M. Petrov fait également allusion à la guerre du pétrole, de laquelle Israël pourrait un jour avoir à souffrir si les Arabes devaient se décider à utiliser cette arme. Pour finir, M. Petrov conclut avec une condamnation très nette de tous les actes de terrorisme sans distinction.

En ce qui concerne le Vietnam, la Bulgarie a été très soulagée par la signature des accords de Paris; elle déplore cependant que ces accords ne soient pas appliqués correctement par Saïgon. La Bulgarie accorde au Vietnam du Nord et au GRP une coopération technique.

Pour ce qui est de l'Amérique latine, M. Petrov tient à souligner que son pays entretient de très bonnes relations avec Cuba. Il se montre d'autre part préoccupé pour ce qui se passe actuellement au Chili, où des forces fascistes ont réussi à prendre le dessus par un coup

- 14 -

d'état terroriste, qui a été perpétré contre un gouvernement légalement au pouvoir depuis trois ans. Il compare ce putsch au coup d'état fasciste de 1923, qui a paralysé la vie bulgare durant près de 20 ans.

Les relations avec les pays de l'Est sont excellentes, en particulier avec l'URSS. La visite actuelle de M. Brejnev à Sofia s'inscrit dans le cadre de consultations qui ont lieu régulièrement entre les dirigeants des deux pays; à cette occasion, le titre de "Héros de la République populaire de Bulgarie" sera décerné à M. Brejnev.

Les relations avec les pays de l'Europe occidentale sont aussi très bonnes, en particulier avec l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, l'Autriche, les pays scandinaves et - ajoute M. Thalmann - la Suisse (approbation générale du côté bulgare). Avec les Etats-Unis, les relations sont également en bonne voie de développement, et ceci particulièrement dans le domaine économique.

M. Petrov parle ensuite de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Son jugement est plutôt optimiste en ce qui concerne cette conférence, dont la deuxième et la troisième phases devraient si possible encore avoir lieu au cours de cette année. Du côté bulgare, l'on ne cache pas que la préparation de documents finals ne sera pas facile, mais il s'agit avant tout d'une question de bonne volonté; somme toute, la conférence d'Helsinki a déjà créé une base sur laquelle il est permis d'espérer que les parties parviendront à construire quelque chose de positif. En outre, M. Petrov pense qu'il faudrait envisager d'ores et déjà la création d'un organe consultatif qui aurait pour but de s'occuper des suites pratiques de cette conférence et de veiller à ce que, après sa conclusion, des rencontres continuent à avoir lieu entre experts et représentants gouvernementaux des pays participants.

M. Petrov évoque le projet suisse de réglementation pacifique des différends; il déclare que, d'après ce qui lui a été affirmé par les juristes de son Ministère, ce projet a été élaboré avec la plus grande compétence et un soin tout particulier qui témoignent de la grande expérience du Gouvernement suisse en cette matière de droit international. M. Petrov aimerait savoir comment nous évaluons les chances de succès de ce projet. Le fait que nous l'ayons présenté à cette conférence semble bien indiquer que nous sommes plutôt optimistes en ce qui concerne ses perspectives futures et que nous n'excluons pas une réussite. M. Petrov ne nous cache pas qu'il sera

difficile pour la Bulgarie d'accepter ce projet, qui en soi est excellent, mais dont les exigences vont assez loin, en particulier en ce qui concerne la proposition d'arbitrage obligatoire. Il aimerait en outre savoir ce que la Suisse pense du projet que les Polonais et les Bulgares viennent de présenter concernant le point 3.

M. Thalmann

remercie pour ce tour d'horizon très complet que M. Petrov vient de faire. Il a entendu avec satisfaction que la situation dans les Balkans semble être calme. Une seule lacune toutefois dans cet exposé: le Secrétaire général aurait volontiers appris de M. Petrov quel est son jugement sur les relations actuelles Chine-URSS. En outre, force est bien de constater qu'en dépit de traités de paix sur le Vietnam, l'on ne peut toujours pas parler de rétablissement de la paix dans cette partie du monde. Le Secrétaire général a noté avec satisfaction que la Bulgarie condamne tout acte de terrorisme indépendamment de sa provenance; la Suisse ne peut que se rattacher à cette manière de voir.

Pour ce qui est de la conférence sur la sécurité, M. Thalmann répond à M. Petrov que notre pays fera tout son possible pour contribuer à ce que les travaux aillent de l'avant. Cependant, il est de l'avis que cette accélération ne devrait en aucun cas se faire au détriment de leur qualité. Quant à la création d'un organe consultatif, nous ne sommes pas contre cette idée, mais nous trouvons que c'est encore prématuré de vouloir décider quoi que ce soit à ce sujet, car cela dépendra beaucoup des résultats de cette deuxième phase de la conférence à Genève. Notre attitude, ajoute M. Thalmann, n'est ni négative, ni idéaliste; nous essayons tout simplement de demeurer réalistes et cela vaut aussi pour notre projet. Si nous l'avons présenté à cette conférence, c'est bien sûr parce que nous avons un certain espoir qu'il y soit discuté; cependant, nous ne nous faisons aucune illusion quant à ses réelles chances d'être accepté. Pour l'instant, nous nous félicitons qu'il ait été inscrit à l'ordre du jour des discussions et, pour la suite, nous attendons de voir comment les choses vont évoluer. M. Thalmann passe la parole à M. Brunner qui revient de Genève et qui a probablement quelque nouveauté à nous apporter au sujet de la CSCE.

III. M. Brunner annonce tout d'abord que le Comité de coordination vient de se mettre d'accord sur un texte concernant le problème des pays méditerranéens. D'après ce texte, toutes les propositions qui sont parvenues à la conférence avant le 18 septembre 1973 sont déclarées acceptables; il s'agit notamment des propositions de l'Algérie, de la Tunisie, d'Israël, de la Syrie, de l'Egypte et du Maroc. M. Brunner indique les dates auxquelles ces pays seront entendus au cours des mois d'octobre et de novembre prochains. Au matin de ces dates, ils s'exprimeront devant la Commission I et l'après-midi, ce sera au tour de la Commission II de les entendre. En ce qui concerne les sous-commissions, M. Brunner annonce que celles-ci ont maintenant pu se mettre au travail.

Pour ce qui a trait à notre projet de règlement pacifique des différends, M. Brunner renseigne M. Petrov qu'il vient maintenant d'être déposé; ce sera un groupe de travail ad hoc qui procédera à son étude. Vu le caractère de ce projet et en raison de sa complexité, nous sommes évidemment conscients que cette étude ne pourra pas se faire en quelques semaines et que probablement plusieurs mois seront nécessaires pour en faire une analyse approfondie. C'est pour cette raison qu'il est encore trop tôt pour se rendre compte de ses véritables chances de succès.

En réponse à une question de M. Petrov, qui désire savoir si nous accordons beaucoup de chances de succès à notre projet, M. Brunner affirme que ce qui compte surtout c'est que cette question soit abordée au sein de la Conférence. Il fait remarquer que l'occasion ne se présentera peut-être plus de si tôt de pouvoir discuter de tels problèmes dans une enceinte réunissant presque tous les pays d'Europe et les USA, et ceci surtout si par malheur cette conférence ne devait pas aboutir. Alors, l'essentiel à nos yeux n'est pas que notre projet soit adopté en entier, avec des modifications ou pas du tout; ce qui importe, c'est de réussir à susciter un intérêt réel parmi les participants pour ce genre de problèmes. En attendant, nous jugeons le fait que notre projet ait été confié à un groupe de travail comme un résultat encourageant, qui nous incite à avoir de l'espoir pour l'avenir.

Au sujet du projet présenté par la Pologne et la Bulgarie, M. Brunner est d'avis qu'avant tout il faut arriver à s'entendre sur la signification des mots. Il constate que les difficultés d'interprétation peuvent déjà surgir en analysant le libellé du titre même du projet. Qu'entend-t-on par exemple lorsqu'on parle d'échanges d'informations ou de contacts humains? Il est évident que pour

nous ces deux termes se réfèrent l'un à la possibilité de diffuser des informations autrement que par des canaux officiels et sans passer par la censure, et l'autre à une multiplication des contacts entre les individus (car le moment est venu qu'eux aussi puissent commencer à profiter de cette détente et de cette coopération qui, jusqu'ici, semblent bien avoir été un fruit auquel seuls les gouvernements et quelques institutions ont pu goûter). Ceci est d'ailleurs conforme aux Recommandations d'Helsinki et à leur chiffre 47 en particulier, où il est question d'une plus large diffusion des informations plutôt que de l'élargissement de leurs échanges.

M. Petrov aimerait aussi savoir quelle est la position des autres pays quant au projet suisse.

M. Brunner croit pouvoir répondre que, jusqu'ici, à peu près la moitié des voix qui se sont exprimées ont été en faveur de notre projet; il relève que même du côté des pays de l'Est les griefs qui nous ont été adressés à Helsinki ne sont plus les mêmes; actuellement, les critiques portent plutôt sur les aspects juridiques du projet et beaucoup moins sur son fond même. Le soutien des Neutres nous est acquis. Du côté de l'Alliance atlantique et des Neuf, la situation se présente de manière plus nuancée: le Danemark, la Norvège, la Belgique, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne sont plutôt en faveur; d'autres pays se montrent plus sceptiques. Les prises de position d'ensemble n'ont plus la même importance depuis qu'il a été décidé de créer un groupe spécial chargé d'examiner notre projet.

M. Petrov remercie M. Brunner et assure que la Suisse a su créer d'excellentes conditions pour un déroulement favorable de la conférence à Genève. Il exprime en outre la satisfaction de sa délégation d'avoir pu s'entretenir dans une atmosphère détendue et cordiale avec la délégation suisse, et tient à souligner qu'il considère les entretiens qui viennent d'avoir lieu comme utiles et profitables pour les deux parties.

M. Thalmann clôt la discussion.